



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>100188</b>	De <b>M. Éric Ciotti</b> ( Les Républicains - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt;</b> Justice		<b>Ministère attributaire &gt;</b> Justice
<b>Rubrique &gt;</b> justice	<b>Tête d'analyse &gt;</b> peines	<b>Analyse &gt;</b> statistiques.
Question publiée au JO le : <b>25/10/2016</b> Réponse publiée au JO le : <b>02/05/2017</b> page : <b>3214</b> Date de changement d'attribution : <b>07/12/2016</b>		

### Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur le nombre de réductions de peine supplémentaires accordées en 2015.

### Texte de la réponse

Le nombre de réductions de peine supplémentaires inscrits à la fiche pénale est passé de 77 601 en 2015 à 79 990 en 2016. Cette augmentation est certainement à mettre en lien avec la hausse du nombre de personnes détenues et condamnées, et donc du nombre de personnes susceptibles de connaître une telle mesure. Nombre de crédits de réduction de peine inscrits à la fiche pénale au cours de l'année – source GIDE – GENESIS : 2015 : 77601 2016 : 79990